

Règlement Pass+ Flers Agglo

Le Pass+ Flers Agglo volet loisirs est ouvert à toute personne habitant sur Flers Agglo, sans limite d'âge.

Durée de validité

1 an à partir de la date d'adhésion.

Conditions d'utilisation des réductions

- Les réductions sont valables auprès des partenaires du Pass+ Flers Agglo. Il suffit de présenter sa carte au partenaire. La liste détaillée des partenaires est disponible sur flers-agglo.fr.

- Possibilité de cumuler deux ou plusieurs chèques sur une même offre. Les réductions sont cumulables dans leur catégorie respective sauf sur demande des partenaires.

- Impossibilité de cumuler des réductions sur des offres différentes (exemple cinéma et spectacle).

- Pour l'offre spectacles, impossibilité d'utiliser 2 cartes différentes pour l'achat d'un même spectacle

- Une réduction ne peut s'échanger contre de l'argent.

- Aucun rendu de monnaie n'est possible sur une réduction.

- Les réductions Pass+ sont cumulables avec celles de la carte Atouts Normandie.

- Tout vol ou perte est à signaler auprès du Pôle Services Flers Agglo, 35 rue Saint-Sauveur, 61100 Flers.

- Le bénéficiaire du Pass+ s'engage à respecter les règlements intérieurs des différents partenaires de l'opération. Tout manquement grave au règlement ou problème de comportement peut conduire à la suspension immédiate voire l'annulation du Pass+. Toute fraude ou falsification sera sévèrement punie avec suspension immédiate.

- Pour les mineurs, l'utilisation des coupons de réduction est laissée à l'appréciation des représentants légaux et s'effectue sous leur entière responsabilité.

- Un titulaire d'un Pass+ peut acheter un second Pass+, sous réserve qu'il ait consommé la moitié des réductions soit 9 entrées.